



BEJARRY AUDIT ET EXPERTISE
Expertise comptable et commissariat aux comptes

**AIDE AUX MERES ET AUX FAMILLES A DOMICILE
ILE DE FRANCE SUD ET OUEST**

**Siège social :
2, rue du Docteur Roux
92330 SCEAUX**

=====

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

47, avenue Félix Faure 75015 PARIS – tel : 06.85.12.25.13
n° de siret : 529246233 00017

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 11 juin 2025, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Aide aux Mères et aux Familles à domicile Ile de France Sud et Ouest », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le paragraphe règles et méthodes comptables page 6 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilité de la présidence et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

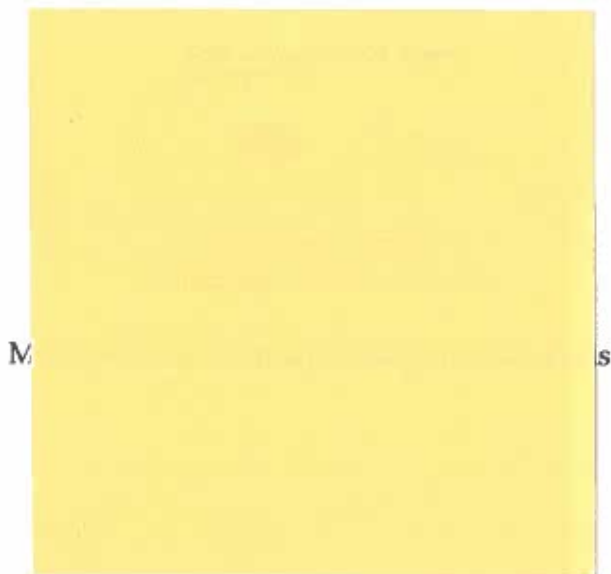
- . Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- . il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- . il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- . il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de

son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- . il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2026

Bejarry Audit et Expertise



COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2025



-
1. BILAN
 2. COMPTE DE RESULTAT
 3. ANNEXE

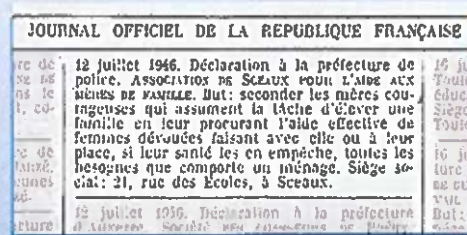
**Aide aux Mères et aux familles à domicile
Île de France Sud et Ouest (75-78-91-92-94)**

Siège social : 2 rue du Docteur Roux - 92330 Sceaux

Siret 785 449 984 00026 APE 8899B



Association depuis 1946 ...



Sommaire

ÉTATS FINANCIERS

- 3 Bilan Actif
- 4 Bilan Passif
- 5 Compte de résultat

ANNEXE

- 6 Présentation des comptes
- 6 Méthodes et principes de présentation des comptes
 - 6 - Principes généraux
 - 6 - Changement de mode d'évaluation et de présentation
 - 7 - Faits caractéristiques de l'exercice
 - 7 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
 - 7 - Règles et méthodes comptables
- 9 Notes sur le bilan et le compte de résultat
- 12 Autres informations

AMFD BILAN ACTIF 2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours	15 216	15 216	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	754 843	334 981	419 862	440 056
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	462 472	439 845	22 627	45 583
Immobilisations corporelles en cours				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	5 380	-	5 380	17 274
Total II	1 237 911	790 042	447 869	502 913
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	601 498	99 549	501 949	748 116
Créances reçues par legs ou donations Autres				
Autres	57 520	-	57 520	18 193
Charges constatées d'avance	21 530		21 530	13 259
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 524 857	-	3 524 857	3 539 571
Total III	4 205 405	99 549	4 105 856	4 319 139
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 443 316	889 591	4 553 725	4 822 052

AMFD BILAN PASSIF 2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 453 923	2 453 923
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	277 625	277 625
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	42 237	220 156
Excédent ou déficit de l'exercice	- 225 207	- 177 919
Situation nette (sous total)	2 548 578	2 773 785
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	2 548 578	2 773 785
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	11 785	14 665
Total II	11 785	14 665
PROVISIONS		
Provisions pour risques	495 541	494 382
Provisions pour charges	251 022	251 022
Total III	746 563	745 404
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	297 686	297 836
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	94 500	115 064
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	649 868	813 943
Autres dettes	204 745	61 355
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	1 246 799	1 288 198
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 553 725	4 822 052

AMFD Compte de résultat 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	305	360
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	115 448	126 196
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 032 547	4 582 652
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Legs, donations et assurances-vie		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	66 027	84 709
Utilisations des fonds dédiés	2 880	2 640
Autres produits	82 876	27 117
Total I	4 300 083	4 823 674
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	61 060	63 133
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	748 267	838 152
Impôts, taxes et versements assimilés	253 108	259 645
Salaires	2 404 025	2 608 696
Cotisations sociales	923 459	992 971
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	43 149	45 747
Dotations aux provisions	31 784	184 360
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	79 080	30 749
Total II	4 543 932	5 023 453
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	243 849	199 779
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	23 596	29 037
Total III	23 596	29 037
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	-	-
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	23 596	29 037
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	220 253	170 742
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 325
Total VI	-	1 325
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	1 325
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 954	5 852
Total des produits (I + III + V)	4 323 679	4 852 711
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 548 886	5 030 630
EXCEDENT OU DEFICIT	225 207	177 919

ANNEXE

1- PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après documents financiers :

- Le Bilan ou la Situation patrimoniale
- Le Compte de résultat
- L'Annexe des comptes comprenant :
 - . La présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes
 - . La note explicative des comptes de bilan et de résultats.

Ces documents forment un tout.

2- MÉTHODES ET PRINCIPES DE PRESENTATION DES COMPTES

2.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

L'association applique le Règlement N° 2022-06 du 4 Novembre 2022 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce règlement est une adaptation du Plan Comptable Général dont les principes et conventions restent applicables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Changement de mode d'évaluation et de présentation

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2022-06 du 04 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Il s'agit d'un changement de méthode comptable à la suite de la première application du règlement n°2022-06 : suppression du transfert de charges, modification de la notion du résultat exceptionnel, et modernisation des états financiers.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association a adopté le nouveau plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025. Ce changement est dicté pour des raisons réglementaires. Les soldes des comptes impactés ont été reclassés prospectivement sans impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres conformément aux dispositions transitoires du règlement

2.3 Faits caractéristiques de l'exercice

Les statuts de l'association ne prévoient pas de rémunération pour les membres du conseil d'administration. L'estimation du bénévolat des membres du conseil représente environ **600 heures par an**.

2.4 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Pas d'évènement spécifique à signaler

2.5 Règles et méthodes comptables

2.5.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Toute acquisition est immobilisée à l'actif du bilan dès l'instant où sa durée probable de vie est supérieure à un an et sa valeur d'achat est supérieure à 500 €. Ces immobilisations font l'objet, une fois par an d'un inventaire physique.

2.5.2 Amortissement et dépréciation de l'actif immobilisé

Les amortissements pour dépréciation sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie prévue pour chaque élément.

Les taux d'amortissement habituellement pratiqués sont les suivants :

- Immeubles 4% (25 ans)
- Logiciels 100% ou 33,33% (1 à 3 ans)
- Aménagements 20% ou 10% (5 à 10 ans)
- Matériel de transport 20% (5 ans)
- Matériel de bureau et mobilier 33% ou 20% (3 à 5 ans)

2.5.3 Placements

Ils sont constitués de fonds placés sur des livrets épargne. Ils sont soumis à l'imposition sur les sociétés des collectivités publiques ou privées agissant sans but lucratif.

2.5.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire apparaît inférieure à la valeur comptable de réalisation.

Selon la méthode exposée ci-dessus, l'estimation pratiquée en fin d'exercice s'élève à **99.549,07 €uros**.

2.5.6 Provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision pour départ en retraite est évaluée selon les bases de la convention collective.

L'évaluation de la provision tient compte de l'âge des salariés et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

- moins de 20 ans => 0% de l'indemnité conventionnelle
- de 20 à 35 ans => 20% de l'indemnité conventionnelle
- de 35 à 45 ans => 80% de l'indemnité conventionnelle
- plus de 45 ans => 100% de l'indemnité conventionnelle

Selon le mode de calcul retenu, la provision s'élève en fin d'exercice à **426 137 €**.

2.5.7 Provision pour indemnité d'invalidité

Lorsqu'un salarié présente un risque avéré de ne pas atteindre l'âge légal de la retraite pour des raisons de santé, il est calculé en substitution de la provision pour départ à la retraite du salarié, une provision pour indemnité de licenciement pour incapacité dont le montant est égal à l'indemnité de licenciement. Si l'origine de l'invalidité est professionnelle, le montant de cette indemnité est doublé.

Selon le mode de calcul retenu, la provision s'élève en fin d'exercice à **27.784,94 €**.

2.5.8 Autres provisions pour charges

Nous avons deux provisions pour risque et charges qui sont inscrit sur nos comptes :

- Provision pour risque et charges pour un montant de **97 142,78 €uros**,

2.5.9 Emprunt et dette

Emprunt et dette à long terme correspondent à la dette CAF (Avance de trésorerie permanente).

3- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Détail des immobilisations et mouvements de la période

IMMOBILISATIONS au 31/12/25 (en euros)				
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres Immobilisations Incorporelles	15 216	0	0	15 216
Immobilisations Incorporelles en cours	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	754 843	0	0	754 843
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriel	329 790	0	25 524	304 266
Autres immobilisations corporelles	158 206	0	0	158 206
Emballages récupérables	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et Acomptes	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	1 242 839	0	25 524	1 217 315
Participations mise en équivalence				
Autres Participations	0	0	0	0
Autres Titres Immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	17 274	0	11 894	5 380
Immobilisations Financières	17 274	0	11 894	5 380
TOTAL GÉNÉRAL	1 275 329	0	37 418	1 237 911

Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé

AMORTISSEMENTS au 31/12/25 (en euros)				
	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres Immobilisations Incorporelles	15 216	0	0	15 216
Terrains	0	0	0	0
Constructions	314 787	20 194	0	334 981
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriel	287 740	20 766	17 120	291 385
Autres immobilisations corporelles	154 673	2 190	8 403	148 460
Immobilisations Corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	757 199	43 149	25 524	774 825
TOTAL GÉNÉRAL	772 415	43 149	25 524	790 041

Etat des créances (nature et échéance)

ETAT DES CREANCES AU 31/12/25 (en euros)			
	Montant Brut 2025	1 an au plus	> 1 an
Prêts	0	0	0
Autres Immobilisations Financières	5 380	0	5 380
Clients Douteux et Litigieux	99 549	0	99 549
Autres Créances Clients	501 949	501 949	0
Personnel et Comptes rattachés	2 212	2 212	0
Sécurité Sociale et Autres Organismes Sociaux	451	451	0
État, Autres Impôts, Taxes et Versements Assimilés	0	0	0
Débiteurs Divers	54 856	54 856	0
Charges Constatées d'Avance	21 530	21 530	0
TOTAL GÉNÉRAL	685 927	580 998	104 929
Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	0		
Montant des Rembts. obtenus en cours d'exercice	0		
Prêts et Avances consentis aux Associés	0		

Etat des provisions

PROVISIONS au 31/12/25 (en euros)				
	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour litiges (Prud'homme) + commerciale	139 331	19 431	20 000	138 762
Provisions pour inaptitudes	26 057	1 728	0	27 785
Provisions CAF (acquise par fusion AAFP)	153 878			153 878
Provisions pour retraites	426 137	0	0	426 137
Provisions pour Risques et Charges	745 403	21 159	20 000	746 562
Dépréciation sur Titres Immobilisés	0	0	0	0
Dépréciations sur Comptes Clients	134 951	0	35 402	99 549
Dépréciations sur Autres créances	0	0	0	0
Dépréciations des VMP	0	0	0	0
Provisions pour Dépréciation	134 951	0	35 402	99 549
TOTAL GÉNÉRAL	880 354	21 159	55 402	846 111

Tableau de variation des fonds propres

Variation des Fonds associatifs et dédiés au 31/12/25 (en euros)				
	31/12/2024	Affectation Résultat n-1	Nouvelles Ressources	31/12/2025
Fonds Associatif sans Droit de Reprise	2 453 923	0	0	2 453 923
Réserves Réglementées	0	0	0	0
Autres Réserves	277 625	0	0	277 625
Report à Nouveau	220 156		177 919	42 237
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-177 919	177 919	225 207	-225 207
Total Fonds Associatifs	2 773 785	0	118 413	2 548 578
		Dotations	Reprise	
Fonds dédiés	14 665	0	2 880	11 785

Etat des dettes (nature et échéance)

ÉTAT DES DETTES au 31/12/25 (en euros)				
	Montant Brut 2025	1 an au plus	> 1 an à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et Dettes à 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et Dettes à plus 1 an à l'origine	297 686	0	0	297 686
Emprunts et Dettes Financières Diverses	1 144	1 144	0	0
Fournisseurs et Comptes rattachés	93 356	93 356	0	0
Personnel et Comptes rattachés	272 475	272 475	0	0
Sécurité Sociale et Autres Organismes Sociaux	303 089	303 089	0	0
État, Autres Impôts, Taxes et Assimilés	74 304	74 304	0	0
Dettes sur immobilisation	0	0	0	0
Groupe et Associés	0	0	0	0
Autres Dettes	204 745	204 745	0	0
Produits Constatés d'Avance	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	1 246 799	949 113	0	297 686
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			
Emprunts, Dettes contractés auprès d'Associés	0			

Détail des charges et produits comptabilisés d'avance

Charges & Produits constatés d'avance 31/12/25 (en euros)		
	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatées d'avance	21 530	13 259
Produits constatés d'avance	0	0

Résultat financier

Résultat financier (en euros)	
	31/12/2025
Produits financiers	23 596
Autres intérêts et produits assimilés	23 596
Charges financières	0
Résultat financier	23 596

4- AUTRES INFORMATIONS

Effectif au 31 décembre 2025

Type d'emploi	2024					2025				
	Femme	Homme	CDI	CDD	ETP	Femme	Homme	CDI	CDD	ETP
Agent à domicile	7,00		7,00		6,30	6,00		6,00		5,50
Assistant technique	3,00		2,00	1,00	3,00	3,00		2,00	1,00	3,00
Auxiliaire de vie sociale	5,00		5,00		4,46	8,00		8,00		7,14
Cadre administratif ou technique	1,00		1,00		1,00	2,00		2,00		2,00
Chargé d'évaluation et de suivi social										
Chef de service	1,00		1,00		1,00	1,00	1,00	2,00		2,00
Directeur d'entité	1,00		1,00		0,90	1,00		1,00		0,90
Directrice de Territoire	2,00		2,00		2,00	1,00	1,00	2,00		2,00
Employé de bureau	1,00			1,00	1,00					
Employé à domicile	1,00		1,00		1,00	1,00		1,00		1,00
Responsable de Secteur Cadre										
Responsable de secteur	6,00		6,00		5,69	7,00		7,00		6,69
TISF	65,00		63,00	2,00	60,77	58,00	1,00	59,00	3,00	59,69
Total	93,00	-00	89,00	4,00	87,11	88,00	3,00	90,00	4,00	89,92

Engagements de crédit-bail

Engagements de crédit-bail au 31/12/25 (en euros)						
	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	de l'exercice	Cumulées	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Copieur Canon Colombes	1 436	24 418	0	0	0	0
Copieurs couleurs XEROX	10 483	29 915	10 454	12 197	0	22 651
TOTAL GÉNÉRAL	11 920	54 333	10 454	12 197	0	22 651